

Réunion du Conseil d'UFR du 17 octobre 2024

Approbation des procès-verbaux du 3 juillet 2024 :

Aucune remarque. Votés à l'unanimité

Modalités de contrôle des connaissances :

Meilleure visibilité des contrôles de connaissances en Art-droit.

Des problèmes quant à l'inscription tardive d'étudiants lors des séminaires (master) sont soulevés ainsi que des problèmes à propos des mises à jour de listes d'étudiants sont soulevés.

Les professeurs indiquent que si notre inscription en M2 (ou autre année) n'est pas finalisée (par finaliser, entendre « officiel ») il faut tout de même se rendre aux cours que l'on souhaite suivre dès la rentrée afin qu'il n'y ait pas de problèmes de listes d'élèves non mises à jour etc.

Certains cours de droit (licence art-droit) sont podcastés, il est alors recommandé aux étudiants de suivre leurs cours d'histoire de l'art en présentiel en priorité lorsque ceux-ci sont incompatibles avec les cours de droit.

MCC : voté pour, à l'unanimité.

Projets archéologiques et de conventions abordés.

Questions diverses :

- Recomposition des jurys de licence et master abordés. Voté pour, à l'unanimité
- Est évoquée la réussite des permanences IPWEB et son renouvellement est accepté.
- Le problème de chaleur et d'aération dans l'amphithéâtre est abordé. Des solutions vont essayer d'être trouvées mais le chauffage est compliqué à régler.
- Problème des étudiants mangeant dans les couloirs de l'INHA : bruits, odeurs... Idée de mettre plus de tables et chaises dans des salles dédiées soulevée.
- Les problèmes liés aux rattrapages ayant lieu tard le soir sont soulevés. Les étudiants et les professeurs en sont peiné.
- Les problèmes liés à la propreté du site Michelet est relevée. Cependant, cela ne peut pas changer pour le moment puisque cela concerne le personnel directement. Des propositions ont été soulevées mais aucune ne peut être mise en œuvre. Le problème a tout de même été compris et pris en compte par la direction.
- Le module de recherche sur MOODLE sera désormais mis en place chaque année pour tous les étudiants (module de recherche afin que tout le monde ait les bases de la méthodologie de recherche. Normalement seulement pour les L1, il sera désormais ouvert à chaque niveau.)

- A propos des absences justifiées : le deuil peut être accepté par le professeur, si celui-ci le veut. Il est aussi possible, dans le cas d'un certificat médical, de demander à son médecin un certificat ne précisant pas clairement les problèmes de santé afin de garantir un secret médical.
- Sont remis en avant les différentes aides (financières, psychologiques) que les professeurs, l'administration et aides proposées par Sorbonne Université que les étudiants peuvent (et doivent) utiliser si besoin. En effet, les professeurs et administration peuvent aider des étudiants ayant des problèmes personnels, ceux-ci sont ouverts à ces échanges.
- Problème des microphones de l'INHA ne fonctionnant pas soulevé.
- Proposition de visites facultatives accompagnées le samedi avec des professeurs